

Une collecte
dans votre ville?



VEOLIA

BON DÉÉÉ BARRAS

Inscrivez vous et recyclez vos Déchets Electriques
et Electroniques gratuitement !



**Opération gratuite pour débarrasser vos
déchets d'équipements électriques et
électroniques (DEEE)**

GRATUIT



12 – Septembre 2018

19 – Septembre 2018



L'opération "Bon DEEE-barras !"



Nous vous proposons de vous débarrasser de vos DEEE gratuitement et sur votre site.

- **Comment ?**

Nous déposons des contenants destinés aux DEEE sur votre site à une date prédéfinie. Vous avez 7 jours pour y déposer vos D3E. Ensuite nous procédons à l'enlèvement à la date prévue.

- **Pourquoi ?**

Cette opération vous permet de **libérer de l'espace disponible dans vos bureaux**. C'est également **une démarche en faveur de l'environnement**. Les DEEE contiennent des substances nocives pour l'homme et l'environnement. La loi, via le décret du 20 juillet 2005, a défini des normes concernant leur collecte, leur traitement et leur valorisation, de façon à réduire leur empreinte écologique. Par cette démarche, vous participerez activement au développement durable

- **Les conditions ?**

Pour garantir la gratuité de l'opération, nous vous remercions de déposer uniquement des DEEE dans les caisses grillagées.

L'opération "Bon DEEE-barras !"

12 Sept

DÉPOSE

- Des caisses grillagées sont déposées chez vous au lieu indiqué



7 jours

- Vous avez 7 jours pour remplir les contenants avec vos DEEE

Vos DEEE



19 Sept

ENLÈVEMENT

- Un camion passe reprendre les contenants remplis et/ou vos équipements sur palette au lieu de dépose

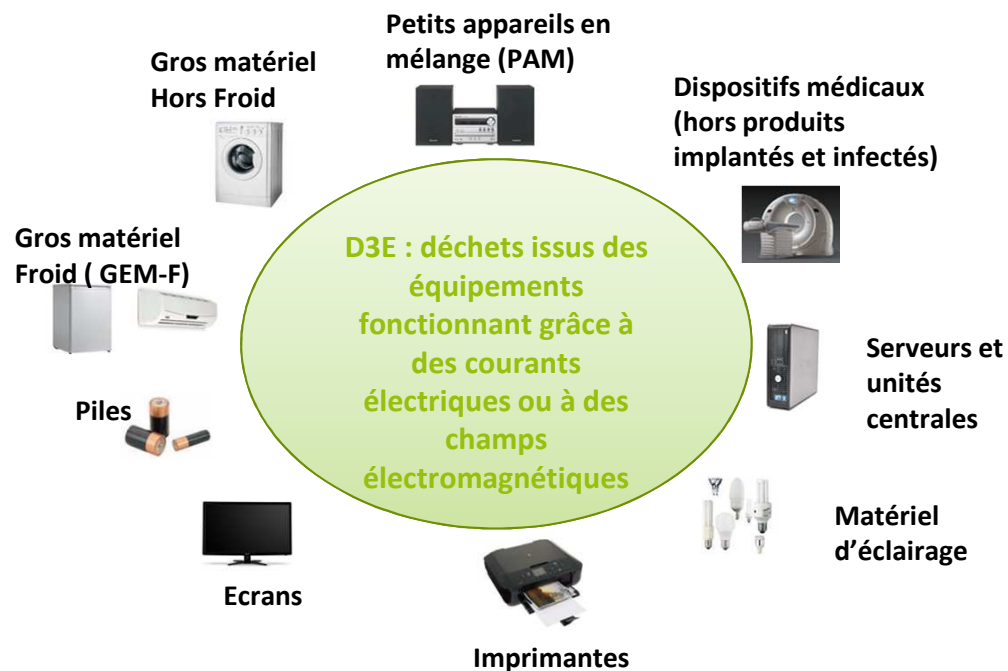


Les DEEE

- **Qu'est-ce qu'un DEEE?**

Un DEEE est un Déchet d'Équipement Électriques et Electroniques, Il existe plusieurs catégories de DEEE dont :

- Équipements informatiques et de télécommunication,
- Matériels d'éclairage (dispositifs contenant des sources lumineuses),
- Dispositifs de contrôle et de surveillance,
- Gros et petits appareils ménagers,
- Matériels grand public (TV, hi-fi, vidéo, ...),
- Outils électriques et électroniques,
- Distributeurs automatiques,
- Câbles informatiques



En résumé, on considère comme **DEEE tout appareil qui fonctionne avec une pile, un accumulateur ou un courant électrique.**

Présentation des contenants & consignes de tri

- **Les contenants**

Le(s) contenants livré(s) sont des caisses grillagées sont de format **1200 x 925 x 1015 mm**. Ces caisses sont homologuées aux normes européennes pour le transport de DEEE.



- **Les consignes de tri:**

- Seuls les déchets d'équipements électriques et électroniques sont acceptés dans les caisses.
- La dépose et l'enlèvement se feront entre 9h et 18h. Nous vous **communiquerons en amont une heure de passage estimée**. Nous vous remercions de bien vouloir être sur place afin d'indiquer au chauffeur l'endroit de dépose et d'enlèvement. Dans le cas échéant, nous vous remercions de bien vouloir **nous communiquer les coordonnées de la personne qui se trouvera sur site**.
- Les **gros appareils ménagers doivent être palettisés**. Si vous n'êtes pas en mesure de les mettre sur palette, nous vous demandons de bien vouloir le préciser lors de l'inscription.
- Pour les **gros appareils spécifiques** (machine volumineuse, dispositif médical ...) nous vous remercions de bien vouloir nous envoyer une photographie afin que nous puissions prévoir les outils de manutention adaptés.

Ce que deviennent vos DEEE

Recyclage & Valorisation,
des processus manuels et mécanisés



Taux de valorisation

entre 88% et 94%
en fonction du type
d'équipement...

- **Dépollution des DEEE:** extraction des polluants (batteries, piles et accus, condensateurs, cartes électroniques...) conformément à l'arrêté du 23 novembre 2005 modifié par l'arrêté du 08 octobre 2014.
- **Séparation des différentes fractions :** métaux ferreux, cuivre, aluminium, autres métaux non ferreux, plastiques... en vue de leur recyclage et de leur valorisation.



Contact

Pour participer à cette opération :

*- Nous vous donnons rendez-vous sur notre **site internet dédié** :*

http://www.courtccircuit.com/index.php?option=com_osservicesbooking&view=services&Itemid=245

*- Ou nous vous remercions de **remplir et nous renvoyer le formulaire d'inscription en pièce jointe** aux adresses suivantes :*

marie.balme@veolia.com / julie.bernier@veolia.com



Pour tout renseignement spécifique concernant notre activité telle que :

- La mise à disposition de caisses, bacs plastiques, rolls ou packs D3E*
- La manutention spécifique*
- Le réemploi (uniquement avec l'accord de nos clients)*
- La désinstallation d'équipements et le curage de sites*

***Vous pouvez nous contacter au
02 41 18 62 37***

